



Bobo-Dioulasso, le 09 SEPT 2026

N°2026-_____/MESRI/SG/UNB/P

000188

NOTE DE SERVICE **(à l'attention de la communauté universitaire)**

Le Président de l'Université Nazi BONI (UNB) porte à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment les étudiants, les personnels enseignants, chercheurs, administratifs, techniques, ouvriers et de soutien, ainsi que les usagers et visiteurs de l'UNB, que **le port du casque est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'engin à deux-roues motorisé dans les espaces et sur les différents sites de l'UNB.**

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du respect de la réglementation nationale en matière de sécurité routière instaurée par le Ministère de la Sécurité et qui fait obligation à tout conducteur ou passager d'engin à deux-roues motorisé de porter un casque agréé par l'Administration.

En conséquence, **l'accès à tous les sites de l'UNB sans aucune exception y compris le Centre universitaire de Banfora (CUB), est désormais subordonné au strict respect de cette mesure.**

Les agents chargés de la sécurité et du contrôle veilleront à ce qu'aucun conducteur ni passager desdits engins ne soit autorisé à circuler sans casque sur les sites de l'UNB.

Le Président sait compter sur le sens de la responsabilité et de la pleine collaboration de l'ensemble de la communauté universitaire pour l'application effective de la présente mesure qui ne vise à préserver la sécurité et l'intégrité physique des citoyens.

Ampliation :

- SG-MESRI ;
- PCA ;
- SOSEREF ;
- Chrono.



Pr Nassan Bismarck NACRO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Officier de l'Ordre des Palmes académiques